

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32382**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe XIV Métiers de la communication, du multimédia, de l'audiovisuel, Classe 1 : Imprimerie, communication graphique multimédia, option 3: Technicien(ne) en conduite de matériels complémentaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier de technicien(ne) de conduite de matériels complémentaires avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste de ce professionnel expérimenté qui réalise diverses opérations connexes (découpe sur presse à cylindre ou auto-platine, estampage, dorure, gaufrage simple et complexe sur cylindre ou auto-platine, embossage, rainage sur cylindre ou auto-platine, vernissages (mat, brillant, soft touch, 3D) marquage holographique, stéréographie, autres...) pour une production combinant un ensemble de techniques connexes concourant à la production d'un imprimé haut de gamme

Les activités consistent à :

- Préparer (ou/et commander les outillages), de contrôler les spécificités des éléments de la forme et des divers supports d'impression, de régler le matériel complémentaire et ses périphériques;
- Optimiser les délais de calage, de mise en train, de gâche de matières premières et de consommables.
- Gérer et conserver les outillages spécifiques;
- Prendre en compte la sécurité des personnes et du matériel, le respect des normes professionnelles, la législation sur l'environnement, l'hygiène;
- Réaliser la remise en état du matériel, assure sa propreté et sa maintenance ;
- Rechercher l'amélioration continue de la qualité et la maîtrise des coûts de production;
- Coordonner et former du personnel sur matériels complémentaires (découpe, estampage, dorure, gaufrage simple et complexe, estampage, embossage, rainage, vernissages, éventuellement marquage holographique, stéréographie, autres utiles...).

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Définir le produit à réaliser ;
- Réaliser le suivi et la relation client-donneur d'ordres ;
- Choisir le processus de fabrication ;
- Réaliser le chiffrage des coûts ;
- Organiser les tâches ;
- Réaliser le lancement et le suivi de la production ;
- Conformer le poste de travail et ses périphériques ;
- Réaliser l'intégration de la gestion des flux de production.
- Contrôler la qualité des formes et des approvisionnements matières premières et consommables ;
- Produire le bon à tirer (BAT) ou se conformer au BAT ;
- Utiliser tous les moyens de contrôle, respecter les procédures, respecter les délais ;
- Réaliser la remontée des informations en amont, informer l'aval en toute circonstance ;
- Réaliser la conservation des données.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier à ce niveau de compétence peut s'effectuer essentiellement dans des PME-PMI imprimerie

Technicien en conduite de matériels complémentaires, Encadrement

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

E1301 : Conduite de machines d'impression

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve sont, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ de la conduite de matériels complémentaires comprenant une

production combinée d'opérations connexes sur feuille d'impression (découpe sur cylindre ou auto-platine (1), estampage (2), dorure à chaud (3), gaufrage simple et complexe sur cylindre ou auto-platine (4), embossage (5), rainage simple et complexe (6), vernissages ou pelliculages (7), marquage holographique (8), stéréographie (9), autres...) dans le cadre d'une commande combinant au moins 4 techniques complémentaires obligatoires (1, 3, 4, 6) et valorisant un imprimé haut de gamme.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Voir ci-dessus
Par expérience dispositif VAE	X		Voir conditions du concours

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers.

**Autres sources d'information :**

<http://www.meilleursouvriersdefrance.org>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.